



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

*Convocation envoyée le*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de procurations : 16

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### **Membres absents :**

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Noëlle CABBILLARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

---

## **OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**

### **Etude de faisabilité pour l'extension du réseau de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de la Métropole- Autorisation de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études et solliciter toutes subventions**

L'ambition de Dijon métropole est de consolider ses actions pour donner la place à l'ensemble des mobilités du territoire au service d'une métropole écologique avec pour principaux objectifs :

- La maîtrise des flux de circulation et la lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit ;
- La recherche du plus juste équilibre entre l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs que sont les transports en commun, le vélo ou la marche à pied ;
- La Mobilité globale et l'articulation de l'ensemble des modes.

Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

En septembre et décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon inaugurait successivement les 2 premières lignes de tramway du réseau Divia. Depuis, leur attractivité et leur fréquentation ont augmenté de manière constante. Ces 5 dernières années, la fréquentation a augmenté en moyenne de 5 % par an. Le contexte de croissance démographique de Dijon métropole, les programmes immobiliers autour des lignes de tramway T1 et T2 devraient encore contribuer à augmenter ce niveau de fréquentation et saturer le tramway à l'horizon 2025. Une saturation ponctuelle est déjà constatée en heure de pointe le matin, ce qui a motivé la métropole à lancer le projet Capatram en mars 2021. Les études d'aménagement du réseau Divia ont permis d'évaluer une augmentation de la fréquentation de plus de 13% à l'horizon 2029.

Le tramway, dont les deux premières lignes s'appuient sur des secteurs d'habitat à forte densité, s'est révélé un excellent outil de mobilité qui a permis d'améliorer la qualité de service du réseau Divia et sera un outil central à long terme pour améliorer la capacité du réseau tout en maîtrisant ses coûts d'exploitation. Son extension ou le développement d'autres modes de TCSP participeront à la décarbonation du réseau Divia et de la mobilité dans la métropole.

Le PLUi-HD, approuvé en 2019, identifie la nécessité d'étendre le réseau de TCSP et d'améliorer la compatibilité avec le réseau ferroviaire. Le tramway s'inscrit dans les 3 premiers axes du projet métropolitain 2022 - 2030 :

- la transition climatique et la cohésion territoriale,
- renforcer l'identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité du territoire,
- le développement économique pour une ville attractive, durable et solidaire.

Le PLUi-HD propose que le réseau tramway, fer de lance des stratégies de mobilité durable, soit examiné sur l'axe Roland Carraz à Chenôve et en direction de Chevigny Saint Sauveur.

Si le projet métropolitain, lors de la concertation, a identifié la nécessité de desservir un important projet urbain sur l'axe Roland Carraz et d'améliorer la desserte de Chevigny Saint Sauveur, l'étude devra cependant reprendre les études réalisées entre 2007 et 2009 pour identifier les corridors et extensions prioritaires en prenant en compte équipements, projets d'urbanisme, cohésion sociale et mobilités. Cette étude envisagera également les modes de transport décarbonés et les comparera.

Il est donc proposé de réaliser les études de faisabilité d'extensions possibles du réseau de TCSP de Dijon métropole, de choisir un bureau d'études pour étudier toutes les solutions de prolongement du réseau de TCSP et d'en étudier la faisabilité financière pour la Métropole en prenant en compte l'évolution des coûts d'exploitation du réseau Divia notamment liés à la décarbonation.

Le bureau d'études fera une analyse comparée des modes de transport adaptés à ce projet. Cette étude sera complétée par la réalisation d'enquêtes mobilités actualisées, des prestations de conseil juridique et financier ainsi qu'un accompagnement en communication.

Le budget maximal total de cette phase d'études économiques, techniques, communication, financières et juridiques est de 500K€ HT.

Cette étude permettra de choisir des axes de prolongement du réseau et de préparer un dossier de concertation et de prise en considération pour rechercher les subventions à différents niveaux.

La concertation avec la population pourrait être organisée dès la fin de l'année 2024.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette étude, notamment auprès de l'État, dans le cadre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité » du Fonds vert.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner un bureau d'études afin d'analyser la faisabilité d'extensions du réseau de TCSP et de préparer un dossier de concertation et de prise en considération,
- **d'approuver** l'engagement de dépenses de conseil dans le cadre des contrats cadre existants ou par le lancement d'appels d'offres dans les domaines : communication, finances, juridique, enquêtes de mobilités,
- **d'approuver** un budget maximum de 500K€ HT pour la réalisation des études et prestations de conseil citées ci-avant,
- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette étude, notamment auprès de l'État, dans le cadre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité » du Fonds vert.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN